

Présidence de la République

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 10 septembre 2026
portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur
d'un militaire appartenant à l'armée active

NOR : ARMM2623575D

Ministère des armées et des anciens combattants

Par décret du Président de la République en date du 10 septembre 2026, pris sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des armées et des anciens combattants, et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 3 septembre 2026 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, et notamment de l'article R. 27 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, le conseil des ministres entendu, est promu, pour prendre rang à compter de la date de sa réception, le militaire appartenant à l'armée active désigné ci-après :

Au grade de commandeur

MARINE NATIONALE

Cluzel (Christophe, Jean, Marie), amiral. Officier du 13 septembre 2021.